

VILLE
de
Verviers



[QR code temporaire!]0134800000000002

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 26 janvier 2026

Présents: M. DEGEY, Bourgmestre;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S..

Mmes et MM. LOFFET, CHEFNEUX, BEN ACHOUR, OZER, LUKOKI, RAXHON, SCHROUBEN, Echevin(e)s;

~~Mme CORTISSE, Présidente;~~

Mmes et MM., BREUWER, AYDIN, LAMBERT, NAJI, ORBAN, STOFFELS, EL HAJJAJI, SCHONBRODT, BA-SAULA NANGI, VAN BOSSCHE, CELIK, STEGEN, PRIVOT, ESTEVEZ Y BARRANCO, PIRON, DARFOUFI, REN-SONNET, BAUDINET, MARECHAL, DEMONCEAU, ANNIBALE, ~~DIALLO~~, MAGIS, MOHSSEN, EZZOUBI, BEER, NYSSSEN, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ M. KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 18^D.- Motion relative au maintien du taux de T.V.A. de 6 % sur les repas scolaires et à la préservation des emplois ALE au sein des écoles - Point inscrit à la demande de M. BREUWER, Chef de Groupe L.R.V.

LE CONSEIL,

Considérant l'article 24 de la Constitution qui consacre le droit à l'enseignement, en ce compris la gratuité universelle de l'enseignement;

Considérant qu'un des objectifs d'amélioration du système éducatif, fixé par la réforme du Pacte pour un Enseignement d'excellence avec tous les acteurs institutionnels de l'enseignement, est de rendre l'école plus accessible en tendant vers une réelle gratuité de l'éducation;

Considérant que la réussite scolaire est largement et malheureusement corrélée au niveau socio-économique du foyer;

Considérant que l'accès à une alimentation saine, variée, équilibrée et financièrement accessible est un élément essentiel du bien-être et de la réussite scolaire des enfants;

Considérant que les repas scolaires et l'accueil extra-scolaire constituent des services indispensables pour de nombreuses familles, en plus d'être des lieux d'apprentissage informels importants pour les enfants;

Considérant que les repas scolaires jouent un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités sociales;

Considérant que de nombreuses familles sont confrontées à une augmentation généralisée du coût de la vie et que les mesures prises par les gouvernements font peser un risque croissant de précarisation des familles;

Considérant le projet du gouvernement fédéral de porter la T.V.A. sur les repas scolaires fournis par des prestataires externes de 6 % à 12 %;

Considérant que ce projet entraînerait une hausse directe des coûts pour les familles;

Considérant la réforme du chômage qui menace de nombreuses personnes travaillant sous le statut ALE;

Considérant que les emplois ALE sont indispensables au bon fonctionnement des écoles, notamment pour l'organisation de l'accueil extra-scolaire, la surveillance des cantines et l'encadrement des enfants en-dehors des temps de cours;

Considérant que la situation financière de la commune et des autres pouvoirs organisateurs ne leur permet pas de compenser la perte de ces emplois ALE et que le risque que ces coûts soient demandés aux parents est réel;

Considérant les mesures déjà prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de réduire les budgets consacrés à la gratuité des repas et du matériel scolaire;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Chef de Groupe LRV;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B.;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu l'intervention de Mme BEER, Conseillère communale;

Entendu l'intervention de M LUKOKI Echevin;

Entendu l'intervention de M. DEGEY, Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. BREUWER;

Entendu l'intervention de M. DEGEY;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT;

Par 19 voix contre 11 (ENSEMBLE),

DECIDE :

- de dénoncer et de s'opposer à toute augmentation de la T.V.A. sur les repas scolaires livrés dans les écoles;
- de demander au Gouvernement fédéral de maintenir un taux de T.V.A. réduit sur les repas scolaires;
- de demander au Gouvernement fédéral de revenir sur la réforme du chômage en garantissant le maintien des droits aux allocations aux personnes engagées des emplois ALE affectés aux écoles;
- de demander au Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de saisir le Comité de concertation afin d'alerter le Gouvernement fédéral des impacts importants sur l'organisation des écoles et le portefeuille des parents de l'augmentation de la T.V.A. sur les repas scolaires et de l'exclusion du chômage des personnes travaillant sous le statut ALE;
- de demander au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le cas échéant, de prendre des mesures compensatoires pour protéger les écoles et les familles des effets combinés de ces mesures d'économie;
- d'appeler les autorités fédérales et régionales à tenir compte de l'impact social et organisationnel de ces mesures sur les familles, les écoles et les finances locales;

- de charger le Collège communal de transmettre cette motion :
 - au Gouvernement fédéral,
 - à la Ministre de l'Éducation Valérie Glatigny,
 - au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
 - au Gouvernement Wallon,
 - aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à Wallonie-Bruxelles Enseignement,
 - aux syndicats de l'enseignement,
 - aux associations de parents actives dans notre commune.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. DEGEY